

ASSOCIATION CŒUR DE BASTIDE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 2019 DE CŒUR DE BASTIDE

Assemblée générale du 26 novembre 2020 sur les comptes du 31 décembre 2019

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à Sainte-Foy-la-Grande,

Les membres de l'association Cœur de Bastide, Association loi 1901 dont le siège social est 44 rue Alsace Lorraine à Sainte-Foy-la-Grande se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de son Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société @COM.AUDIT SUD représentée par Monsieur Jean-Marc TONON, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est présente.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Sahraoui, administrateur.

Le scrutateur est Madame Catherine Driot

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Madame Patricia Juthiaud

Le quorum étant vérifié et atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes décisions ordinaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le rapport moral et financier du Conseil d'Administration ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des membres, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité sur la situation morale 2019,
- Présentation des perspectives 2020
- Lecture du rapport financier de l'association
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L .612-5 du Code de Commerce
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- Questions diverses.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

1) RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'année 2019, encore une fois riche en actions, en événements et en engagements.

Le 44 rue Alsace Lorraine est devenu un lieu de référence et surtout un lieu qui rassemble les foyers. Il accueille au quotidien toute la population, nouveaux et anciens habitants, adultes, jeunes et enfants, artisans, commerçants, artistes et associations.

On s'est tous engagés dans la création de Cœur de Bastide avec 2 conditions, être ouverts à toute la population, habitants, professionnels et associations et faire naître des initiatives et accompagner les projets proposés par les habitants. On est resté fidèles à cette méthode qui mêle économie et animation, social et culturel, chaque projet, chaque espace, chaque activité enrichissant les autres.

UNE ANNEE RICHE EN ACTIONS ET EN EVENEMENTS.

Parmi les moments forts de l'année 2019 on retiendra :

- L'accompagnement numérique des seniors dans 15 communes de Gironde en plus du 44 (cf carte)
- La location de véhicules qui augmente régulièrement,
- L'accompagnement scolaire des jeunes collégiens avec le soutien de la CAF et du département, confirmé pour 30 jeunes, et 20 accompagnateurs
- Les cours de Français pour adultes
- Les Puces de la Bastide
- Le renforcement des écrivains publics numériques qui aident de nombreuses personnes chaque semaine
- La Petite librairie en partenariat avec la Colline aux livres
- Le soutien des jeunes entrepreneurs : Alice a créé sa marque Ebluimi et a maintenant le statut d'artisan couturière
- Le soutien des associations avec le dispositif Maison des associations, supports de communication, domiciliation, prêt de matériel et de véhicules, hébergement salles et locaux (Radio RWA).

Des événements :

- Douze expositions d'artistes
- La kermesse de l'école Paul Bert, en juin
- Les Reclusiennes 2019, en juillet
- Le Trail 2019, le 25 août

Toutes ces nouvelles actions ont donné lieu à une mobilisation forte: l'association a maintenu le nombre de ses adhérents : 400 adhérents (dont 60 enfants), 45 professionnels et 29 associations et plus de 100 bénévoles qui sont engagés et présents toute l'année.

+ Un programme pour les bénévoles

Merci à toute l'équipe et au Conseil d'administration de Cœur de Bastide qui ont su créer cette dynamique, merci à l'équipe permanente et à son engagement, Edwige, Véro, Charlie, Elodie, Adrien.

Pour assurer ce programme il fallait :

- un lieu, le 44,
- des bénévoles,
- une équipe de permanents (8 salariés en 2019)
- des partenaires.

Il faut aussi un budget et un modèle économique solides.

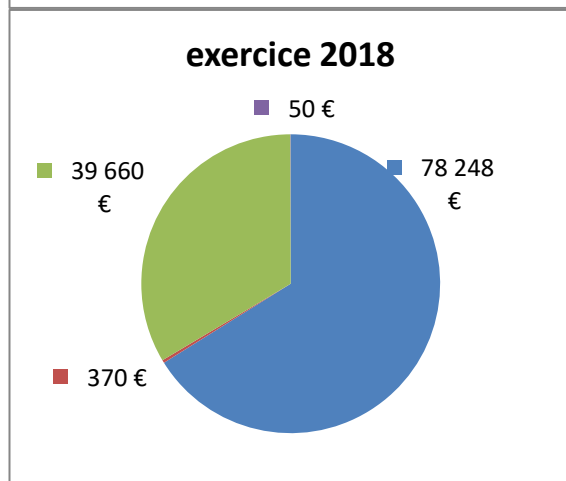
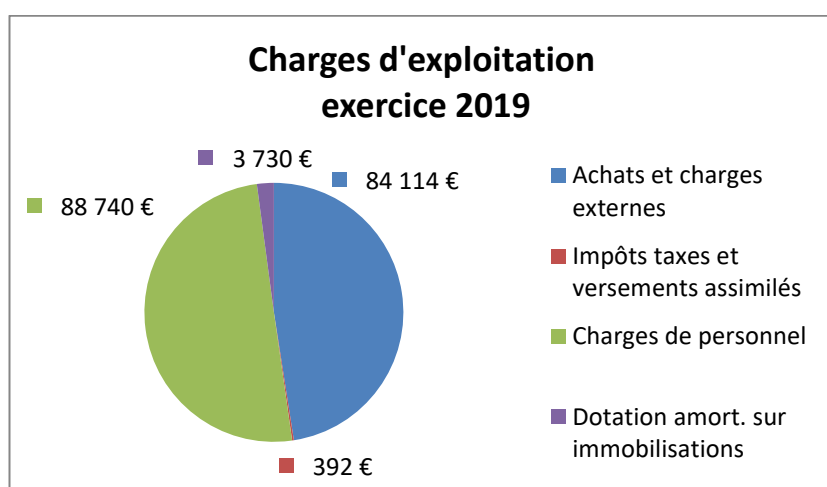
2- BILAN 2019, LE RAPPORT FINANCIER

Merci à Jean-François Dessenoix, qui a assisté l'équipe comptable dans la gestion de l'association et la mise en place de procédures de gestion comptable. Il faut noter que nous avons changé de méthode comptable : on est passé d'une méthode Dépenses-Recettes sur l'exercice 2018 à une méthode comptable d'engagement sur l'exercice 2019. L'écart constaté entre les deux méthodes (10 946,95 euros) a été régularisé au poste de pertes sur exercices antérieurs.

Une 1^{ère} année qui voit l'intervention de notre commissaire aux comptes dont nous allons entendre le rapport d'analyse à la suite de ce rapport financier.

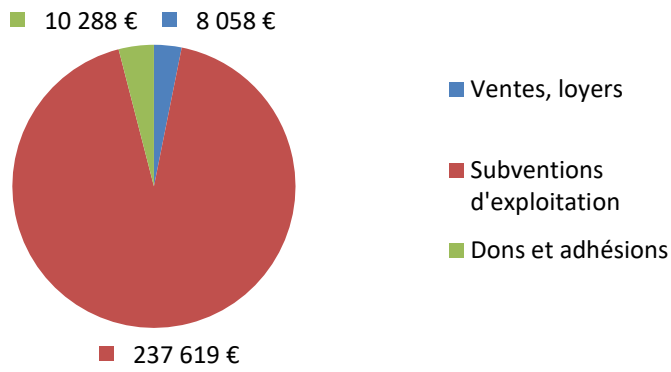
Budget réalisé en 2019

Charges 2019 : - 173 245,04 euros (Charges 2018 : - 118 277,94 euros)

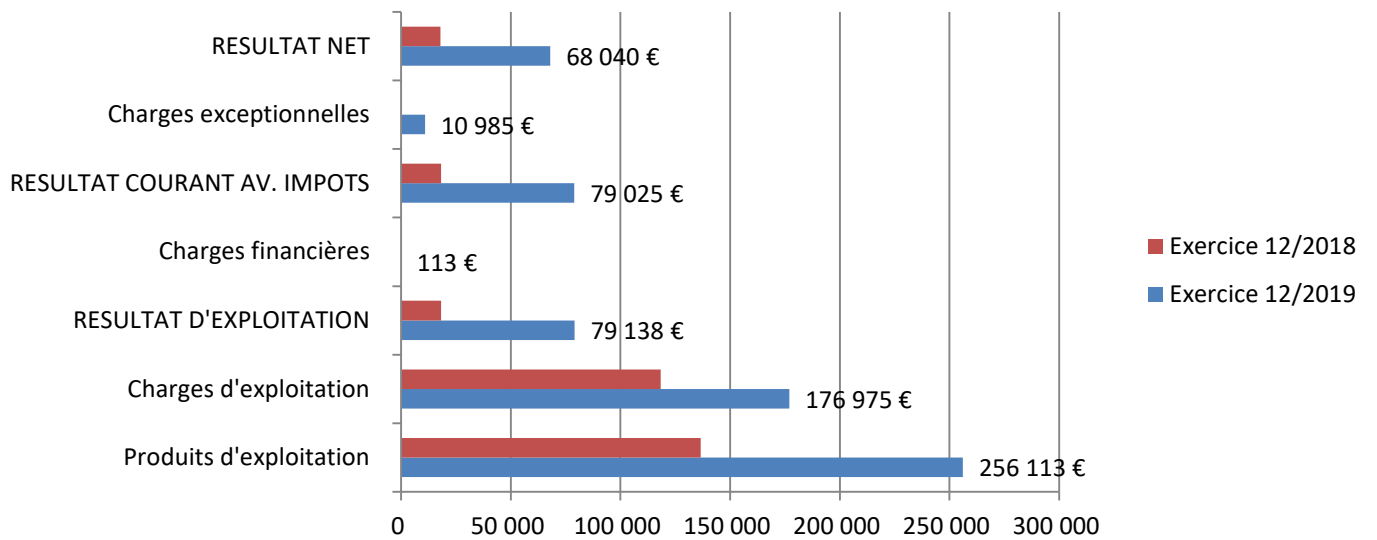
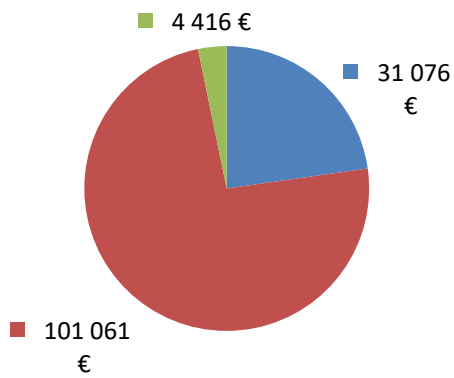


Produits 2019 : 256 113,26 euros (Produits 2018 : 136 553 €)

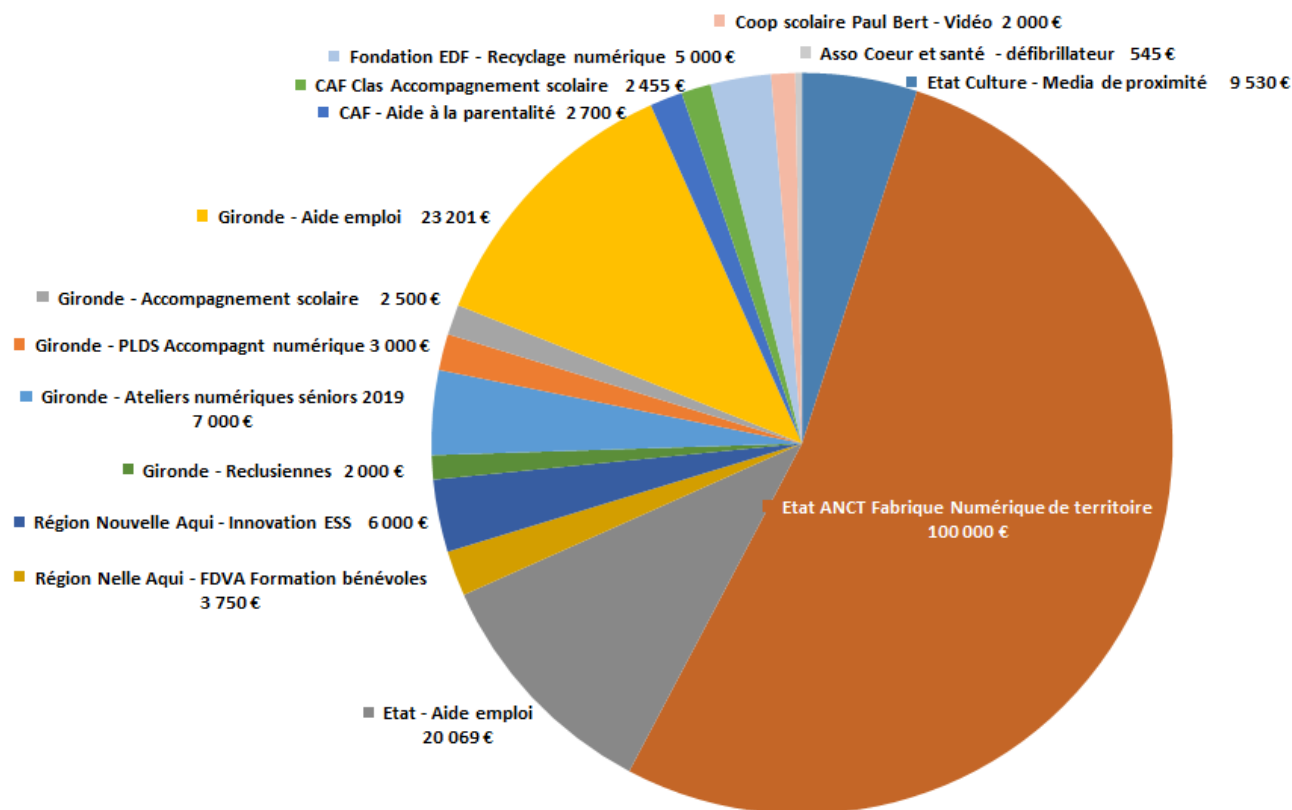
Produits d'exploitation, exercice 2019



exercice 2018



Subventions 2019



Le résultat net au 31/12/2019 est de : + 68 040,36 euros

Le compte Produits constatés d'avance s'élève à 45 000 € qui correspond à des actions à réaliser en 2020 (Conf. des financeurs de Gironde : 33 000 €, Région Nouvelle Aquitaine Innovation ESS : 12 000 €).

Le report à nouveau au 01/01/2020 : + 42 728,96 €

La trésorerie au 01/01/2020 est de : + 152 142 €

Budget prévisionnel 2020

- Charges 2020 : 150 000 euros (5 salariés)
- Produits 2020 : 80 000 euros
- dont :
 - . 50 000 euros validés : subventions Département Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, CAF-CLAS, Conférence des financeurs, ANCT Fabrique de territoire.
 - . 30 000 euros validés : subventions sur salaires contrats aidés PEC et contrat d'apprentissage.

Déficit d'exploitation financé sur les réserves de l'association.

Budget prévisionnel 2021

- Charges 2021: 150 000 euros (5 salariés)
- Produits 2021: 150 000 euros
- dont :
 - . 60 000 euros validés : subventions Département Gironde, CAF-CLAS, ANCT Fabrique de territoire.
 - . 30 000 euros validés : subventions sur salaires contrats aidés PEC et contrat d'apprentissage.

. 60 000 euros sollicités : subventions Ecrivain public numérique Plan pauvreté, Campus connecté Education nationale.

3- Rapport du Commissaire aux comptes

Présentation de son rapport par le Commissaire aux Comptes titulaire, la société @ COM AUDIT SUD à VILLENEUVE SUR LOT (47300) 1 rue du Chevron d'Or CS 50097, PUJOLS, représentée par Monsieur Jean-Marc TONON pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2019 et se clôturant le 31 Décembre 2019.

4- Conventions règlementées

Pas de nouvelle convention règlementée passée en 2019.

5- Résolutions

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du moral et financier du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos les 31/12/2019, lesquels font apparaître un excédent de 68 040 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 faisant ressortir un excédent de 68 040 euros. L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- En autres réserves, pour la totalité soit : 68 040 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions règlementées visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2019 écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Renouvellement du Conseil d'administration de 6 administrateurs représentant :

- le Collège des Bénévoles: 2 administrateurs, 1 titulaire et 1 suppléant
- le Collège des Associations: 2 administrateurs, 1 titulaire et 1 suppléant
- le Collège des Habitants: 2 administrateurs, 1 titulaire et 1 suppléant
- le collège des professionnels : 2 administrateurs, 1 titulaire et 1 suppléant
- le collège des sages :

Suite à la démission de Mmes DRIOT Catherine et VILLIER Nadine et de Mr SAHRAOUI Marc, désignation par le collège des sages de deux membres cooptés (article... des statuts) :

- JUTHIAUD Patricia
- DUPUY Marie

Le conseil d'administration est ainsi composé de 10 membres, 6 titulaires et 4 suppléants:

Membres du Conseil d'administration au titre du Collège des Sages:

- Nathalie ROBILLARD-DESTRIAUX
- Patricia JUTHIAUD
- Marie DUPUY

Suite aux votes effectués pour chaque collège :

Membres du Conseil d'administration élus au titre du Collège des bénévoles:

- Marie-Jo ROUSSEL, titulaire; Jean-François DESSENOIX, suppléant

Membres du Conseil d'administration élus au titre du Collège des associations:

- Nell MUTH, titulaire; Youssef SEMANE, suppléant

Membres du Conseil d'administration élus au titre du Collège des habitants:

- Marie-Anne DOUDELET, titulaire; Houda FARES, suppléante

Membres du Conseil d'administration élus au titre du Collège des professionnels:

- Alice EHUI, titulaire; Serge BROCH, suppléant

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des membres donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé.

Ste Foy la grande, le 26 novembre 2020

Le Président

Marc Sahraoui



La secrétaire

Patricia Juthiaud



Le scrutateur

Catherine Driot

